

Règlement de l'opération
«Votre Pouvoir d'achat va passer de Joyeuses Fêtes»
du 1^{er} au 24 décembre 2022

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT NORMANDE, SCA NORMANDE, société anonyme union de sociétés coopératives à conseil d'administration à capital variable, dont le siège social est situé au 106 rue Paul Cornu - 14100Lisieux, immatriculée au RCS du Tribunal de commerce de Lisieux sous le numéro 319 493 953 (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 08h00m00s au samedi 24 décembre 2022 à 23h59m59s un jeu, intitulé «Votre Pouvoir d'achat va passer de Joyeuses Fêtes » (ci-après désigné « Jeu »). Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, dans tous les points de vente physiques participants de l'enseigne E.Leclerc Hypermarchés et Supermarchés (Ci-après désignés le(s) « Magasin(s) »), dans les modalités détaillées ci-dessous.

La Société Organisatrice dispose d'un Délégué à la Protection des Données ("Data Protection Officer" ou DPO) dont l'adresse e-mail est eric.girault@scanormande.leclerc. La valeur totale estimative des lots est d'environ 67331,38 € TTC.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Jeu avec obligation d'achat, ouvert à tout porteur de la Carte E.Leclerc, dans les conditions prévues à l'article 4 ci-après, dans les centres E.Leclerc participants. Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille et d'une façon générale de la société et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation (Ci après les « Participants »).

La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs cartes E.Leclerc.

L'Opération est ouverte à toute personne disposant d'une connexion internet, d'une adresse e-mail valide, pérenne et non temporaire, rattachée, ou non pour le canal dématérialisé à un compte fidélité E.Leclerc. La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mails ou bien à partir d'adresses e-mails temporaires ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Le Jeu est accessible sur l'ensemble des navigateurs web (à partir de Microsoft Edge et sur les versions des 6 derniers mois de Safari, Chrome et Firefox) depuis un ordinateur, une tablette et un smartphone

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des participants.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourront être validées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

ARTICLE 3 : DUREE DU JEU ET COMMUNICATION DU JEU

Le Jeu se déroulera du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 08h00m00s au samedi 24 décembre 2022 à 23h59m59s dans les centres E.Leclerc participants dont la liste figure en annexe.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit mise en cause.

La communication du jeu est relayée :

- sur les médias digitaux,
- via des publicités sur les lieux de vente
- sur les réseaux sociaux,
- sur les prospectus,
- sur le site de l'enseigne www.e.leclerc
- sur l'application mobile Mon E.Leclerc
- via newsletter

ARTICLE 4. PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT

Pour participer au jeu, il suffit de respecter les conditions de participation et d'être le titulaire porteur de la carte de fidélité E.Leclerc, disponible gratuitement à l'accueil des magasins E.Leclerc.

Modalités de participation au jeu accessible via le site : www.fetes-2022.fr du 1^{er} au 24 décembre 2022

Les conditions d'obtention du sur-ticket sont au choix ou cumulables de :

- effectuer un montant minimum de 30€ d'achat (hors livres, presse, billetterie, gaz, services et carburant),
- acheter au moins un (1) produit concerné par la journée présente dans le prospectus « Votre Pouvoir d'achat va passer un Joyeux Noel »

Tout client éligible ayant présenté sa carte de fidélité E.Leclerc lors de son passage en caisse dans les magasins participants pourra se rendre sur le site du jeu www.fetes-2022.fr, s'identifier avec sa Carte E.Leclerc et saisir le code unique présent sur le sur-ticket dédié remis en caisse pour valider son inscription. Une fois le parcours finalisé, les Participants seront inscrits.

Ils pourront cumuler une (1) chance maximum par passage en caisse. Une (1) seule participation par jour, par foyer et par porteur de carte

ARTICLE 5 : LA DOTATION AU TIRAGE AU SORT DU 3 JANVIER 2023

Pour le Tirage au sort du mardi 3 janvier 2023, les Participants pourront gagner les Dotations suivantes* :

Dotations*	Quantité	Valeur unitaire TTC**
1 lot Playstation 5 standard + 2 jeux (1 jeu GT7 PS5 + 1 jeu Horizon PS5)	31	671,98 €
500 € de courses en bons d'achat	93	500€

*Soit 4 gagnants par centre E.Leclerc participant :

- 1 gagnant pour le lot Playstation 5 + 2 jeux (valeur des lots : console PS5 standard = 549 € + Jeu GT7 PS5 = 61,49 € + Jeu Horizon PS5 = 61,49 €).
- 3 gagnants d'un bon d'achat de 500 €. Les bons d'achat sont valables jusqu'au 31 mars 2023.

** Soit un total de 67331,38 € TTC (soixante sept mille trois cents trente et un euros et trente huit centimes) pour l'ensemble des magasins participants.

Dans la semaine suivant le Tirage au sort, chaque magasin se chargera de contacter le gagnant selon le mode de communication qui lui convient, pour l'informer de sa dotation et des modalités d'utilisation de celle-ci. Il est précisé qu'aucun message ne sera adressé aux perdants.

L'attribution des dotations est limitée à une (1) Dotation par Participant (compte client) par Tirage au sort.

Par la suite, les Gagnants pourront récupérer leur gain à l'accueil du magasin dans lequel ils ont joué. Le magasin pourra contrôler la pièce d'identité originale du participant tiré au sort avant de pouvoir procéder à la remise de la dotation gagnée.

La dotation ne pourra donner lieu à une quelconque contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement.

En cas de force majeure telle que la crise sanitaire COVID-19, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation annoncée par une autre Dotation de valeur équivalente.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pouvait bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS - PARTICIPATIONS NON CONFORMES

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la Dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit dans le cadre de la participation à l'Opération et/ou de la détermination des Gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement des Jeux, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique de l'Opération proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des Gagnants.

S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné une Dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice dans le présent règlement, la Dotation concernée ne lui serait pas attribuée. Elle resterait propriété de la Société Organisatrice qui se réserve la possibilité de réattribuer ou non la Dotation à un autre participant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant l'annulation de la Dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 7. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement au Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la Dotation gagnée, ce que les Participants reconnaissent expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure telle que la crise sanitaire COVID-19, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement de l'Opération, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement

ou totalement les Gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la Dotation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du Gagnant concernant sa Dotation.

La Société Organisatrice de l'Opération ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure telle que la crise sanitaire COVID-19, elle était amenée à annuler la présente Opération, à l'écourter, à la prolonger, à la différer ou à la modifier.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement des Jeux ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer aux Jeux ou ayant endommagé le système d'un participant ;

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site de Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site de Jeu et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, la décompilation des Jeux, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue des Jeux dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant.

ARTICLE 8. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant cette Opération sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans l'Opération sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.

ARTICLE 9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

9.1 Responsable de traitement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par chaque magasin participant, responsable de traitement, dont la liste figure en annexe, afin de gérer votre participation à l'Opération de l'enseigne E.Leclerc. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de l'enseigne E.Leclerc. Nous conservons

vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'Opération. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

9.2 Finalités

Les données sont collectées aux fins de :

9.2.1. Traitement de vos Données sur la base de l'exécution du contrat (Article 6 b. du RGPD)

Nous traitons vos Données, dès lors que vous acceptez les conditions de participation à l'Opération pour les finalités suivantes :

- ☑ Gérer la participation au Jeu ;
- ☑ Répondre aux questions via notre site web ou tout autre canal de communication.

9.2.2. Traitement de vos Données sur la base du consentement de la personne concernée (Article 6 a. du RGPD)

Nous traitons vos Données, dès lors que vous y consentez, pour les finalités suivantes :

- Vous envoyer nos newsletters ;
- Vous communiquer des informations sur les produits et services de l'enseigne E.Leclerc par email, courrier postal ou téléphone (si vous nous avez communiqué ces informations) ;
- Communiquer vos Données à nos partenaires commerciaux afin qu'ils vous contactent à des fins de prospection marketing pour leurs produits et services, éventuellement sur base de votre profil et moyennant votre autorisation spécifique préalablement à ce transfert.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment dans les conditions décrites à l'article 9.4 ci-dessous.

9.2.3. Utilisation de vos Données sur la base de notre intérêt légitime (Article 6 f. du RGPD)

Lorsque nous avons un intérêt légitime, soit dans le cadre de nos activités marketing, soit dans le cadre de la réalisation concrète de nos activités économiques, nous collectons et traitons des Données en vue des finalités suivantes :

- Afin d'assurer le respect des conditions de participation et le traitement des réclamations ;
- Afin de faire des analyses statistiques ou de tendance pour des fins de gestion financière, de marketing ou de reporting ;
- Afin de prévenir et de combattre les éventuelles fraudes et abus.

9.2.4. Utilisation de vos Données sur la base du respect de nos obligations légales (Article 6 c. du RGPD)

Afin de satisfaire aux obligations légales auxquelles nous sommes, dans certains cas, soumis à des obligations légales imposant le traitement et/ou la transmission de certaines Données personnelles aux autorités compétentes (police, administration fiscale, etc.).

9.3 Destinataires

Les données des participants sont destinées dans la limite de leurs attributions (i) à la Société Organisatrice, (ii) à son(es) sous-traitant(s) et (iii) à l'huissier de justice mandaté.

Dans l'hypothèse où les participants ont consenti à recevoir de la prospection commerciale, leurs données sont transmises aux entités du mouvement E.Leclerc ci-après :

☑ votre magasin E.Leclerc et ses magasins spécialisés (parapharmacie, optique, l'auto, station-service, drive, animalerie, brico, jardi, jouet, le manège à bijoux, une heure pour soi, espace culturel, location, sport, voyages, occasion),

☑ la société L-Commerce, qui édite les sites, parapharmacie.leclerc, culture.leclerc, macave.leclerc, high-tech.leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, photo.leclerc, elibrairie.leclerc, auto.leclerc et qui gère les partenariats Qobuz x E.Leclerc, Sequency x E.Leclerc,

☑ le Groupement d'Achat des Centres Leclerc (SC GALEC), qui réalise la communication commerciale E.Leclerc,

☑ les sociétés qui gèrent la livraison à domicile et en point relais : Leclerc Chez Moi

☑ la société E.Leclerc Voyages, qui édite le site leclercvoyages.com,

☑ la société Siplec spécialisée dans les métiers de l'énergie et dans l'approvisionnement de produits manufacturés, pour l'enseigne E.Leclerc, et l'édition des sites primes-energie.leclerc, energies.leclerc et cartecarburant.leclerc, sous la marque E.LECLERC ENERGIES,

☑ la société Devinlec, qui édite le site lemanegebijoux.com,

- ☒ la Banque Edel, qui participe notamment à la gestion des cartes cadeaux E.Leclerc, des cartes de crédit REGLO finance et des produits d'assurance Garantie Remboursement Intégral,
- ☒ la société L Telecom, qui édite le site reglomobile.fr,
- ☒ la société Conso Régie, qui est la régie publicitaire de l'enseigne E.Leclerc et met en ligne des publicités pour l'enseigne E.Leclerc.

9.4 Durée de conservation

Les données de participation sont conservées pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin du jeu. Le consentement donné par les participants pour recevoir de la prospection commerciale est conservé vingt quatre (24) mois à compter de la dernière utilisation de la carte E.Leclerc, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation de la Carte E.Leclerc.

9.5 Droits des participants

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement sur les données vous concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité, d'un droit et d'un droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment lorsque le traitement repose sur cette base légale.

Vous pouvez adresser cette demande par courrier à l'adresse suivante : Service Clients Allô E.Leclerc 26 quai Marcel Boyer – 94200 Ivry sur Seine, Ou en remplissant le formulaire de demande en ligne en vous rendant à l'URL suivante www.e.leclerc/contactez-nous/donnees-personnelles.

Une copie d'un justificatif d'identité pourra vous être demandé en cas de doute raisonnable sur votre identité. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

ARTICLE 10. CONVENTION DE PREUVE

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif à l'Opération.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 11. REGLEMENT

11.1. Acceptation du règlement :

Préalablement à toute participation à l'Opération, chaque Participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes de l'Opération. Le fait de participer à cette Opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement de l'Opération.

11.2. Modification du règlement :

Toute modification apportée à l'Opération et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement. La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

11.3. Consultation du règlement :

Le règlement complet de l'Opération, y compris ses avenants éventuels, sont disponibles pour consultation dans chaque centre E.Leclerc participant et déposés auprès de l'étude Commissaire de Justice : La SCP BEAUFILS-FILY-RIBETON-LEVEQUE-COQUEREL, 9 rue d'Ouille, BP 51006, 14101 Lisieux.

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu www.fetes-2022.fr.

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE – LITIGES – INTERPRETATION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation à l'Opération sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

Annexe :

Liste des centres E.Leclerc participants

ANNEXE : LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

14 : BAYEUX ☎ 02 31 92 36 04 – RCS 320 863 186 CAEN
14 : CAEN ☎ 02 31 85 75 61 – RCS 315 606 764 CAEN
14 : FALAISE ☎ 02 31 41 60 60 – RCS 304 235 559 CAEN
14 : HONFLEUR ☎ 02 31 89 16 41 – RCS 383 947 611 LISIEUX
14 : LISIEUX ☎ 02 31 48 51 51 – RCS 950 033 621 LISIEUX
14 : TOUQUES/DEAUVILLE ☎ 02 31 14 40 50 – RCS 334 139 763 HONFLEUR
14 : VAUDRY/VIRE ☎ 02 31 66 17 66 – RCS 316 278 548 CONDÉ SUR NOIREAU
14 : VILLERS BOCAGE ☎ 02 31 73 73 90 _ RCS 818 808 016 COUTANCES
14 : BLAINVILLE SUR ORNE ☎ 02 31 95 69 30 _ RCS 527 658 355 CAEN
27 : BERNAY/MENNEVAL ☎ 02 32 47 51 90 – RCS 305 820 789 BERNAY
27 : CAER/ÉVREUX ☎ 02 32 39 85 00 – RCS 403 211 121 ÉVREUX
27 : LE NEUBOURG ☎ 02 32 35 09 53 – RCS 348 568 072 ÉVREUX
27 : LOUVIERS/INCARVILLE ☎ 02 32 25 19 90 – RCS 330 053 737 ÉVREUX
27 : VERNON ☎ 02 32 64 41 00 – RCS 380 640 516 ÉVREUX
50 : AGNEAUX/ST-LÔ ☎ 02 33 06 18 18 – RCS 307 615 757 COUTANCES
50 : AVRANCHES ☎ 02 33 79 48 60 – RCS 328 350 186 COUTANCES
50 : CARENTAN ☎ 02 33 71 64 44 – RCS 324 926 286 SAINT LÔ
50 : COUTANCES ☎ 02 33 76 63 63 – RCS 509 291 407 COUTANCES
50 : GRANVILLE ☎ 02 33 91 34 34 – RCS 325 397 859 COUTANCES
50 : QUERQUEVILLE ☎ 02 33 01 85 05 – RCS 780 904 504 CHERBOURG
50 : ST HILAIRE DU HARCOUËT ☎ 02 33 69 24 30 – RCS 407 350 271 GRANVILLE
50 : TOURLAVILLE ☎ 02 33 23 65 65 – RCS 327 193 249 CHERBOURG
50 : VALOGNES ☎ 02 33 21 61 61 _ RCS 452 522 196 COUTANCES
61 : L'AIGLE ☎ 02 33 24 44 44 – RCS 423 734 367 ALENÇON
61 : LA FERTÉ MACÉ ☎ 02 33 37 51 00 – RCS 344 681 473 ALENCON
76 : BAPEAUME LÈS ROUEN ☎ 02 32 83 23 00 – RCS 338 135 486 ROUEN
76 : FÉCAMP/ST LÉONARD ☎ 02 35 10 98 50 – RCS 514 248 426 LE HAVRE
76 : GONFREVILLE L'ORCHER ☎ 02 35 13 45 00 – RCS 321 377 079 LE HAVRE
76 : LE HOULME ☎ 02 35 76 86 20 – RCS 322 982 810 ROUEN
76 : ROUEN ST SEVER ☎ 02 35 58 82 82 - RCS 508 032 166 ROUEN
76 : ST ÉTIENNE DU ROUVRAY ☎ 02 35 64 36 00 – RCS 312 562 515 ROUEN